

Moi aussi, je boycotte !

Déclaration au Président du Tribunal correctionnel de Perpignan

Monsieur le Président,

Je soussigné (NOM, Prénom)

N°, rue :

Code postal et ville :

***m'adresse à vous**, pour vous informer que je participe au boycott des produits de l'occupant israélien des territoires palestiniens, et refuse ainsi de me rendre complice des crimes commis par l'Etat d'Israël contre un peuple sans défense, et en violation totale du Droit International dont le droit humanitaire.*

Je l'avoue, je participe au boycott des produits de ce pays aujourd'hui guerrier, conquérant et oppresseur. Je l'avoue, c'est de toute ma voix et de tout mon coeur que je participe à cet acte de résistance, qui est un acte pacifique et raisonné.

J'élève ainsi ma voix contre l'indignité des crimes commis, et contre la colonisation par l'Etat d'Israël de la Palestine.

Face à l'inertie des autorités françaises et européennes, qui se refusent à prendre des sanctions à l'encontre d'un Etat qui commet des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, j'estime qu'il est de mon devoir moral de porter assistance à un peuple en danger. Face à une colonisation qui se poursuit depuis des décennies, en violation de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies, face à la construction d'un mur jugé illégal par la Cour de Justice Internationale de la Haye, à l'emprisonnement et à l'assassinat de milliers de femmes d'hommes et d'enfants, je répons à l'appel lancé par la société civile palestinienne, en participant à la campagne de Boycott, de Désinvestissement et de Sanction (BDS) visant l'occupant israélien et les entreprises qui s'y associent.

Comme pour l'Afrique du Sud du régime d'apartheid, le boycott, dans le cadre de cette campagne, me semble le seul moyen pacifique de faire respecter les droits de l'homme et le droit international, sans lesquels nous sommes menacés par la loi du plus fort, c'est à dire la barbarie. C'est dans cet esprit que je participe à cette campagne et que j'appelle mes concitoyens à y participer.

Je cesserai de boycotter l'Etat d'Israël et ses produits quand il cessera de boycotter le peuple palestinien, de l'emmurer, de le priver de ses droits fondamentaux, de nourriture, de travail, de libre circulation, et de son droit à l'autodétermination.

J'apprends que trois militant-es du Collectif 66 Paix et Justice en Palestine sont convoqués devant le Tribunal correctionnel de Perpignan. Je constate qu'aucun acte de violence, de dégradation ou de pression sur les personnes relatif à l'action du 15 mai 2010, n'a été signalé.

Pour faire valoir ce que de droit lors de l'audience du tribunal correctionnel le 11 octobre 2010 concernant l'assignation de mesdames Yamina Tadjour, Jeanne Rousseau et monsieur Bernard Cholet.

A....., le / / .

.....
Signature